

Accueillir un stagiaire dans votre milieu d'accueil

Saviez-vous que le réseau de l'IFAPME propose 2 formations liées à la petite enfance? L'une permet de devenir accueillant(e) d'enfants autonome ou conventionné(e), l'autre permet de devenir directeur(trice) de maison d'enfants.

Mais avant d'aller plus loin... qu'est-ce que l'IFAPME? L'IFAPME est l'Institut wallon de Formation en Alternance des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises. Il s'agit d'un Organisme d'Intérêt Public (OIP) dont l'une des missions principales est de mettre en place et de coordonner la formation en alternance sur le territoire de la Région wallonne. Ces formations de qualité sont organisées par les centres qui constituent le réseau IFAPME. Il y en a 9 répartis en 14 sites dans toute la Wallonie. Il y en a forcément un près de chez vous!

Des balises pour accueillir un stagiaire de l'IFAPME

Vous aimeriez transmettre votre savoir et accueillir un(e) stagiaire de l'IFAPME dans votre institution? Deux formules de stages sont possibles pour chacun des métiers évoqués: il y a le stage de courte durée et la Convention de stage IFAPME, de longue durée.

Dans chacun des cas, la réalisation du stage est une condition préalable à l'évaluation finale puisque l'expérimentation du terrain alimente les contours du futur projet d'accueil présenté à cette occasion. Quelle que soit la formule de stage adoptée, l'expérience vécue par les stagiaires est analysée dans le cadre du programme de formation et notamment dans les cours d'analyse de pratique ou de préparation à l'examen final.

Vous optez pour la formule Stage de Courte Durée?

De 3 semaines complètes dans la formation d'accueillant à 6 semaines pour la formation de directeur de maison d'enfants. Cette formule intéressera particulièrement des apprenants déjà salariés, en réorientation professionnelle. L'objectif de cette formation est l'observation; le stagiaire n'est pas rémunéré. Mais celui-ci doit toutefois être couvert par une assurance accident du travail et responsabilité civile.

Vous optez pour la formule Convention de Stage IFAPME ?

De la même durée que la formation et à raison de 30-38h par semaine, cette formule de stage intéressera particulièrement les apprenants non encore salariés. Elle permet une véritable intégration dans le milieu de travail. Du fait de sa durée, le stage permettra au stagiaire d'observer et de soutenir les professionnels du milieu d'accueil dans la réalisation des tâches quotidiennes.

Autre avantage pour l'employeur, la réglementation de la Communauté française permet aux Maisons d'enfants qui accueillent des stagiaires en convention et sous certaines conditions d'encadrement (à savoir, 1 stagiaire pour 12 enfants et 2 travailleurs équivalents temps plein), de compter ces stagiaires comme personnel d'encadrement! Il faut préciser que cet avantage n'existe pas pour les milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE tels que les crèches et MCAE.

A côté de cela, il existe quelques obligations administratives et financières. Le milieu d'accueil qui accueille un stagiaire pour un stage de longue durée devra :

- Payer au stagiaire l'allocation mensuelle à partir de 406,38 €;
- Payer l'ONSS correspondante (réduite);
- Intervenir dans les frais de déplacement du stagiaire suivant les prescriptions légales;
- Affilier le stagiaire au service externe de prévention et protection du travail. Enfin, comme pour le stage de courte durée, il faudra couvrir le stagiaire par une assurance accident du travail et responsabilité civile.

Alors, pressé(e) d'accueillir un stagiaire IFAPME dans votre institution?

Pour tout renseignement et quelle que soit la formule de stage, **appelez gratuitement le 0800/90.133!** Une conseillère vous fournira une documentation complémentaire et vous orientera vers la personne ressource adéquate en fonction du type de stage et de la localisation de votre milieu d'accueil. Rendez-vous également sur www.ifapme.be

Jean-François RASSEAUX

Quelles implications pour le milieu d'accueil?

Comment accueillir un stagiaire en lui offrant les conditions optimales d'apprentissage, tout en préservant la qualité de la relation établie avec les enfants et la continuité d'accueil qui leur est offerte? L'enfant est au centre de nos préoccupations et doit le rester. Ceci permet d'assurer de la cohérence entre les pratiques mises en place dans le milieu d'accueil et les attentes des institutions de formation et des superviseurs de stage.

Envisager l'accueil des stagiaires en organisant une période de familiarisation à leur attention, comme vous le faites déjà pour les enfants, est une piste intéressante. En effet, annoncer l'arrivée d'un stagiaire, l'accueillir dans l'équipe, le présenter aux enfants et aux parents sont des étapes qui s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du Code de Qualité.

Décliner la place du stagiaire en fonction de ses compétences déjà acquises et/ou de son année de formation et envisager préalablement la place qui lui sera attribuée dans l'équipe et les tâches qui lui seront confiées, permettra souvent d'inclure le stagiaire dans l'équipe, de façon harmonieuse. Votre projet d'accueil est naturellement un élément incontournable pour expliquer vos choix éducatifs. Cela vous permet d'expliquer aisément au superviseur de stage de l'école de formation, ainsi qu'au stagiaire, pourquoi vous avez opté pour telle orientation éducative.

Les parents sont-ils avertis de l'accueil d'un stagiaire et de la place qui leur est attribuée via votre projet d'accueil? Comment veiller à ce que les stagiaires puissent s'inscrire dans le contexte de votre milieu d'accueil?

Pour ceux qui le font déjà, vous savez qu'accueillir des stagiaires nécessite un travail supplémentaire de votre part. Evaluer régulièrement le travail du stagiaire, en fonction de critères convenus entre les parties concernées, prend du temps!

Comme vous le signale Monsieur Rasseaux, les stagiaires IFAPME sous convention peuvent compter dans votre personnel d'encadrement... ceci ne vous dispense par ailleurs pas de participer à la formation de ces personnes!

Vous accueillez déjà des stagiaires et vous souhaitez faire part de votre expérience et de votre enthousiasme à participer ainsi à la formation de futurs professionnels? N'hésitez pas à en faire part à vos collègues, via un prochain Flash Accueil!

Vous avez le projet d'accueillir des stagiaires? Dans ce cas, il est intéressant de pouvoir prendre contact avec votre Coordinateur(trice) accueil afin de réfléchir ensemble à la mise en place de ce projet.

Pour en savoir plus: consultez la brochure «Soutien à l'activité des professionnel(le)s – repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) partie 3 qui aborde l'accueil des stagiaires.

Anne FORTEMPS
Coordnatrice Accueil ONE